Éditions FIKA

INTIME CONVICTION

Un oui quoi ? Un huis clos !

Quelques précisions sur le monde de la cour d'assises

© Éditions FIKA

#1 Les catégories de crimes
page 3

#2 Les personnages de la cour d'assises
page 4

#3 «L'intime conviction ou le paradoxe de la révélation finale»
page 5

© Éditions FIKA

#1 Les catégories de crimes

intention de tuer

ASSASSINAT

Crime prémédité. Contrairement au meurtrier, l'assassin a le dessein mûri de tuer la victime avant d'accomplir le crime

MEURTRE = HOMICIDE VOLONTAIRE

Crime non prémédité

pas d'intention de tuer

HOMICIDE INVOLONTAIRE

Commis par maladresse, imprudence, inattention, etc.
Exemple : accident de la route

intention de blesser pas de tuer

VIOLENCES

AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT

Le résultat des violences a dépassé le souhait de l'auteur du crime
Exemple : bagarre qui tourne mal

Crime motivé par la haine d'un groupe particulier en fonction du cas (ASSASSINAT, MEURTRE OU VIOLENCES ayant entraîné la mort sans intention de la donner

CRIME HAINEUX

© Éditions FIKA

#2 Les personnages de la cour d'assises

JUGES

en général divisés en un président du tribunal et 2 juges assistants. Ils veillent au bon déroulement du procès

GREFFIER

écrit tout ce qui se dit lors du procès et tient les registres

AVOCAT DE LA DÉFENSE

conseille et défend l'accusé. Il plaide en sa faveur

TÉMOIN

à la barre

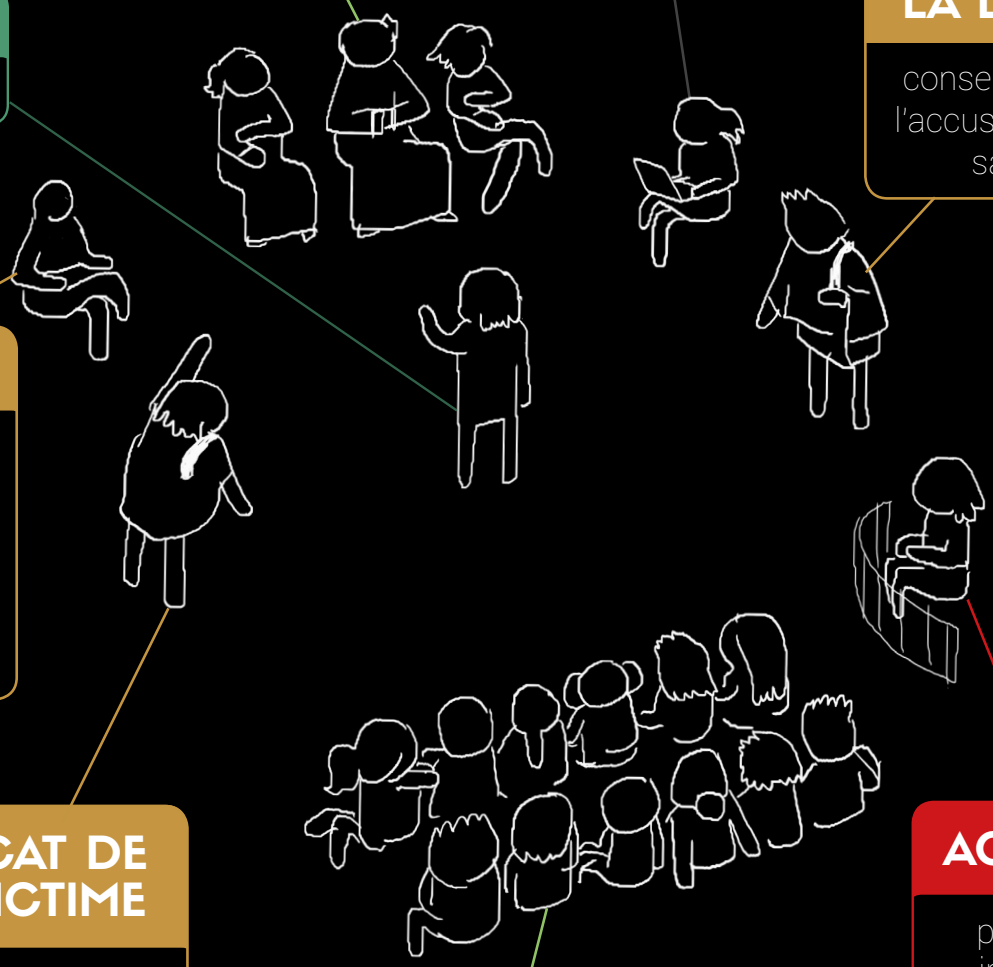

PROCUREUR

ou "avocat général" est un représentant de la société qui s'appuie sur la loi pour contrer la défense de l'accusé

AVOCAT DE LA VICTIME

représente la/les victime(s).

JURY

Les jurés ont le devoir d'attention tout au long du procès. Ils votent et rendent le verdict.

ACCUSÉ·E

présumé·e innocent·e

© Éditions FIKA

#3 | «L'intime conviction ou le paradoxe de la révélation finale»

Le JEU INTIME CONVICTION vous propose une Révélation finale. Il s'agit d'un élément qui vous permettra de déterminer si la **vérité judiciaire** que votre jury a déterminée par son verdict correspond ou non à la **vérité- réalité**. La réponse laisse délibérément une marge d'interprétation afin d'offrir une expérience de l'intime conviction plus proche de la réalité. En effet, rien ni personne ne vient en général vous dire si vous avez eu raison…

La notion d'intime conviction implique une contradiction importante entre l'intime qui est de l'ordre du subjectif, et la conviction qui se veut plus objective. En effet, les deux termes semblent contradictoires dans une conception abstraite puisqu' *« alors que la conviction […] rassure dans son objectivité, l'intime fait courir le risque du ressenti et du jugement arbitraire »*[1]. Cependant, selon Célia Gissinger[2], l'expérience que font les jurés de l'intime conviction permet aux deux notions de se compléter. Elle défend en effet l'importance de la notion d'intimité dans la conviction qui n'a finalement rien à voir avec l'idée de subjectivité ou d'objectivité. Il s'agit d'*« une intervention particulière de l'intime dans la conviction [qui] viendrait rejoindre la thèse défendue par Damasio* (1995, p.9) pour qui « *la capacité à ressentir des émotions est indispensable à la mise en œuvre des comportements rationnels.»*[3]

[1] Célia Gissinger-Bosse, Vers une conversion démocratique : analyse du dispositif de parole de la cour d'assises, thèse de doctorat, Strasbourg, Université de Strasbourg, 2012, 565 p, in PIETERS C., L'aveu, reine ou présidente des preuves, Université Libre de Bruxelles (mémoire de fin d'études), 2013
[2] Idem
[3] Antonio R. Damasio, L'erreur de Descartes. La raison des émotions, traduit de l'anglais par Marcel Blanc, Paris, Odile Jacob, 1995

© Éditions FIKA

Éditions

FIKA

Des questions ?
Des remarques ?
Des idées ?

Contactez-nous

bonjour@editionsfika.com
@editionsfika

© Éditions FIKA